



Soutien financier : présentation du Fonds social

publié le 15/02/2022

Le fonds social peut vous être attribué si vous avez des difficultés à payer les frais de scolarité et de vie scolaire de votre enfant. Il peut s'agir de tout ou partie des frais de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport ou de fournitures et manuels scolaires.

Pour bénéficier de cette aide exceptionnelle, vous devez en faire la demande auprès de la gestionnaire du collège, à l'aide du formulaire joint.

La décision est confidentielle, et seuls le chef d'établissement et la gestionnaire sont informés du bénéficiaire.

N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet !

Document joint

 dossier_de_demande_de_fond_social_collegien (PDF de 248.9 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.